

Décembre 2017

Bulletin Municipal

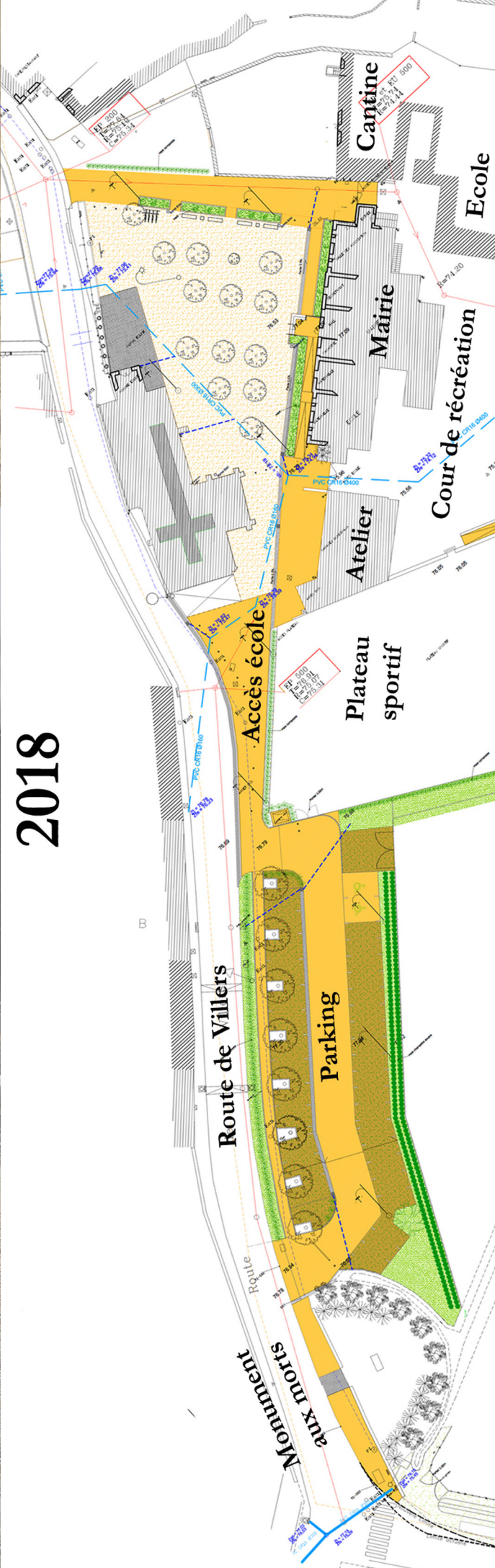


Dossier
PLACE





ACTU COMMUNE



2018



LE MOT DU MAIRE

Chers calcédoniennes & calcédoniens,

La mise en place du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui va remplacer le POS avance lentement mais sûrement. Début novembre, nous avons rencontré les personnes associées (Etat, Région, PNR, ...) et leurs remarques vont être intégrées au dossier. Les calcédoniens sont toujours invités à donner leur avis sur ces documents en remplissant le cahier de doléances en mairie. Les deux prochaines étapes sont l'enquête publique et le vote du PLU par le Conseil municipal.

Les travaux, liés au Contrat rural pour l'aménagement de la place de la Mairie, se poursuivent. La rampe pour handicapés de l'école est terminée. Le parking le long de la route de Villers et les accès vers l'école devraient être terminés en décembre. Viendront ensuite la rampe pour handicapés de la mairie, le parvis de l'église et l'aménagement de l'espace devant la mairie.

Dans le cadre de ce Contrat rural, pour bénéficier des subventions de la Région, nous devons prendre des stagiaires. Nous nous sommes associés avec le Centre Ecodéveloppement de Villarceaux pour partager une stagiaire paysagiste. Celle-ci a étudié, établi et présenté au PNR un dossier pour la réouverture du chemin des Porcherons. Ce dossier a été validé par le PNR et la promenade sera ouverte dès cet été.

Pour le raccordement de l'alimentation en eau potable à partir du puits du Bois (à la Comté) vers le réservoir de Chaussy, nous avons eu, mi-novembre, une réunion sur le terrain avec la Fondation et le syndicat de l'eau de Magny. Si une grande partie du cheminement de la canalisation est sans problème, il n'en est pas de même pour la portion qui emprunte la départementale qui longe le mur du château jusqu'à la Croix du Vexin. J'espère que d'ici le mois de décembre nous aurons trouvé une solution satisfaisante.

Une étude vient de commencer pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à Haute Souris rue des Petites Maisons. L'opération est programmée pour 2019.

La commission communication a regretté que les articles écrits par les associations soient quelquefois en décalage par rapport à la diffusion du journal en janvier et juillet. Elle propose que cette parution soit avancée en mars et septembre.

L'ensemble du Conseil municipal vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et vous présente ses meilleurs vœux pour 2018.

Claude VIDAL.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE.



Les travaux permettant de rendre la place aux concitoyens, de sécuriser l'accès à l'école et de rendre accessibles les locaux communaux aux personnes à mobilité réduite ont débuté avec un léger re-

tard au mois d'août dernier. La priorité était de réaliser la rampe d'accès à l'école depuis le plateau sportif afin de ne pas perturber la rentrée des classes. Dans la foulée, la rampe d'accès à la mairie a été réalisée, dans un premier temps sans revêtement, dans l'attente de la décision de l'Architecte des bâtiments de France. S'en sont suivi d'importants travaux pour le parking :

- Elagage des arbres en bordure de route
- Terrassement avec décaissement sur l'ensemble de la surface,
- Reprise des eaux pluviales avec création d'une noue,
- Passage des gaines pour l'éclairage public et la future borne de charge pour les véhicules électriques.
- Stabilisation du terrain
- Mise en place des bordures en granit

pour le cheminement piétons

A l'heure où vous lirez cet article, les travaux auront nettement progressés et le parking devrait être achevé, à la nature de poursuivre son travail avec la pousse des végétaux (herbe, haies,...)

La tranche finale concerne l'aménagement de la place de la mairie : cheminement pour les personnes à mobilité réduite, parvis pavé face à l'église, pose des bornes électriques et d'un point d'eau, modification de l'éclairage public, revêtement adapté sur l'ensemble de la place,....

Ce projet important pour la commune vise à rendre la place à nouveau accessible aux piétons (et uniquement). En espérant que chacun(e) se l'approprie et que la place centrale du village redevenue un lieu de vie et d'échanges entre calcédonniens.

● ACTU COMMUNE - SOMMAIRE ► P 2

● EDITO ► P 3
Dossier Place

● CONSEILS MUNICIPAUX ► P 4 à 8
Eau | Natura 2000 Vallée de l'Epte Francilienne | Imagin'R |
Marché | PLU | Film du Poisson | Travaux | Chauffage Ecole et
Mairie | Stationnement et circulation | Budget

● DONS DE SOI ► P 9

● ÉCOLE ► P 10

● ASSOCIATIONS ► P 11 et 17

ASCE | La Source | Club de l'Amitié | Foyer rural | Comité des fêtes | Chaussy Football Club | Image et Patrimoine

● VILLARCEAUX ► P 17 et 18

● ÉTAT CIVIL ► P 19

Mariages | Naissances | Décès | Nouveaux arrivants

● INFOS PRATIQUES ► P 18 à 20

Santé | Horaires mairie | Tarifs communaux | Ordures ménagères | Activités locales | Recensement militaire

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE

Dans le cadre du contrat rural, l'aménagement de la place se décompose en trois opérations :

Accessibilité et sécurisation de l'accès à l'école

Accessibilité aux équipements publics

Aménagement de la place de la mairie.

Un appel d'offres a été lancé pour trois lots. La commission d'appels d'offres s'est réunie le 22 mai 2017. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres reçues, le conseil municipal approuve la décision de la commission

d'attribuer les marchés comme suit :

Lot 1 – VRD
Société GAGNERAUD

pour 289 068,60 €

Lot 2 – Clôtures et plantations
Société SNT

pour 20 962,50 €

Lot 3 – Eclairage public et distribution
Société CEGELEC Citeos

pour 30 991,00 €

soit total HT 341 022,10 €

Le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnés dans le cadre d'un contrat rural à hauteur de 75% sur

300 000 euros. Il demeure pour la commune un reste à charge d'environ 200 000 euros. Il est souligné que ces subventions régionales sont conditionnées à la signature de conventions de stage «école» de 2 mois (1 stage pour chaque lot) et que nous rencontrons de grandes difficultés à recruter des stagiaires.

Après étude comparative auprès de plusieurs établissements bancaires, le conseil municipal approuve la proposition de contracter un prêt de 200 000 euros sur 15 ans au taux maximum de 1,27% auprès du crédit agricole pour financer le reste à charge.

CONVENTION DE STAGE EN COLLABORATION AVEC L'ECOCENTRE DE VILLARCEAUX

Les subventions octroyées par la Région Ile-de-France (dans le cadre du contrat rural pour l'aménagement de la place de la mairie) sont maintenant soumises à l'obligation de recrutement d'un stagiaire par la collectivité bénéficiaire. Etant donné la mauvaise desserte en transport en commun dont Chaussy

bénéficie, faire venir de jeunes stagiaires sur la commune est une tâche ardue. La mairie s'est associée à l'Ecocentre de Villarceaux pour proposer un premier stage dont l'objet est : analyse des paysages de la commune et propositions d'aménagement des sentiers communaux (compréhension des paysages,

identification des sentiers, aménagement des sentiers). L'ecocentre encadre le stagiaire en collaboration avec la mairie et le loge gracieusement, tandis que la commune verse la gratification de stage.

CHEMIN DES PORCHERONS, PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

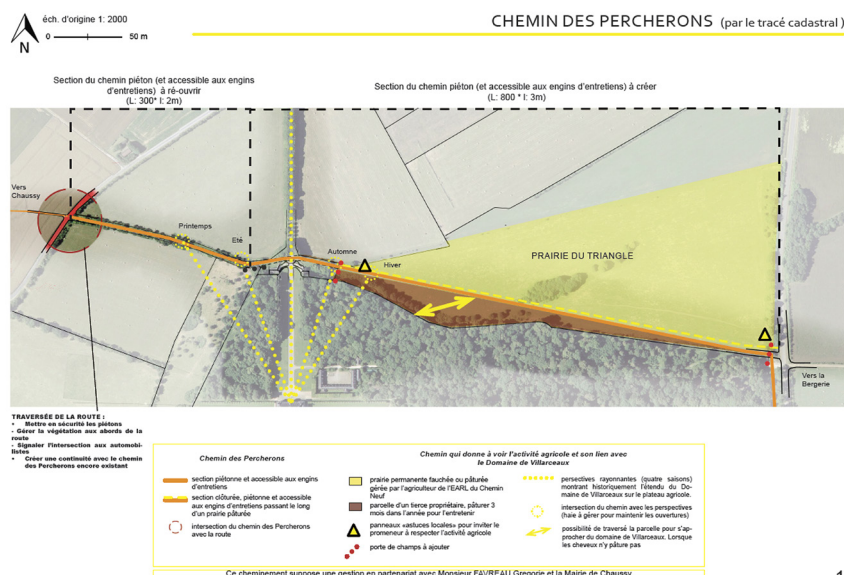
L'étude relative aux chemins de randonnée réalisée par notre stagiaire Anne-Sophie a montré une volonté du village de relier facilement et par des modes de transport doux Chaussy à Villarceaux. Deux voies ont été identifiées : une passant au dessus du village par le chemin des percherons qui serait à réouvrir (dé-broussaillage), une autre le long du golf dans le bas de Villarceaux. Un projet de piste cyclable est présenté pour ce chemin du bas et bien que séduisant, semble difficile à mettre en place et trop onéreux.

La commune retient donc la proposition de réouverture du chemin des percherons. Différentes options sont étudiées. Il est aussi décidé d'inscrire ce chemin dans la boucle en élaboration actuelle du sentier du patrimoine. Finalement, l'aménagement de ce chemin reviendra à 3 310 € à la charge de la commune hors frais de personnel.

Par ailleurs, le Conseil Départemental du Val d'Oise a décidé de réviser le plan départemental des itinéraires de pro-

menade et de randonnée. La commune donne un avis favorable sur le circuit de randonnée proposé, sur l'inscription des chemins ruraux au PDIPR et s'engager à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR, à accepter le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits.

Il est rappelé que les chemins sont entretenus par les agriculteurs à titre gratuit et qu'il faut veiller à la bonne circulation des engins agricoles. Il est également noté, cette année, une prolifération des tiques d'où l'importance du bon entretien des chemins.



CIRCULATION DANS LE VILLAGE



Un riverain demande à ce que soit posé un ralentisseur, route de Villers, car les véhicules roulent vite et le danger est réel. Le Maire rappelle que la commune

a déjà fait cette demande auprès du Département et qu'elle n'a pas été suivie d'effet car, après comptage, le département a déclaré qu'il n'y avait pas assez de passage. En outre, se posait le problème de l'évacuation des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal décide de réitérer sa demande par courrier au Département en proposant soit un ralentisseur, soit une chicane, soit toute solution envisageable pour limiter la vitesse.

Les conseillers élargissent leur réflexion aux problèmes de circulation dans l'en-

semble du village. Monsieur CAURETTE propose une nouvelle fois d'interdire la circulation des poids lourds dans le village à l'exception de la desserte locale. Seuls les camions venant livrer des entreprises du village pourraient circuler et les systèmes GPS ne devraient plus faire passer tous les véhicules par Chaussy. Les modalités de mise en œuvre d'une telle mesure seront étudiées avec le Département.

TRAVAUX DES RUES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Après plusieurs reprises de certains éléments, les travaux des rue de la Sangle, rue Cachot, parking de la salle des fêtes, mur et porche du cimetière sont maintenant achevés.

La Christ en croix est remise en place à la salle des fêtes.

Les travaux de mise aux normes de bâtiments communaux (sauf salle des fêtes) ont été ordonnés.

Suite à une panne irréparable, la chaudière de la salle des fête a été changée par l'entreprise de plomberie du village

ZYMBERI. Un programmeur va être installé sur cette chaudière.

Un râtelier pour les vélos va être installé à la salle des fêtes, côté stade.



TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS AU DESSUS DE LA MAIRIE

La locataire du logement au-dessus de la mairie a donné son préavis pour la fin du mois d'octobre ; la commission «travaux» ira sur place, lister les éventuels travaux à réaliser avant de relouer.

Pour le logement au-dessus de l'ancienne maternelle, plusieurs problèmes nécessitent des travaux de remise en état (sol s'affaisant, électricité, cheminée, peinture...). Des devis sont encore en

attente pour l'électricité et la peinture de la cage d'escalier. En ce qui concerne le renforcement des poutres, il convient de réaliser une expertise pour savoir si elles ont souffert d'un ancien dégât des eaux ou s'il s'agit du travail du bois. D'autre part, une VMC (extracteur) va être mise en place dans la salle de bains.

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a adressé un courrier à Mon-

sieur le Préfet pour demander le déclassement des logements dits «instituteurs» dans la mesure où les enseignants sont tous maintenant professeurs des écoles, et que la commune n'est plus tenue de fournir un logement à l'instituteur. Cela n'empêche cependant pas la location d'un appartement détenu par la mairie à un enseignant de l'école.

STIF, TRANSPORT SCOLAIRE

Le STIF a répondu au courrier de la mairie concernant des contraventions dressées à l'encontre de jeunes qui avaient pris le bus à la salle des fêtes au lieu de la mairie : les contraventions sont annulées.

Des démarches auprès du STIF et de TIM BUS vont être entreprises par les membres du groupe de travail pour les transports, afin d'essayer de trouver des solutions aux problèmes d'horaires des bus rencontrés par les lycéens : bus supprimé le matin, dysfonctionnement au

niveau des correspondances à Magny et Cergy... Il semble que d'autres villages rencontrent les mêmes soucis, une action de la CCVVS serait peut-être envisageable. Un arrêt supplémentaire devant le cimetière sera aussi demandé.

LOCAL AU PREMIER ÉTAGE DU PRESBYTÈRE

Monsieur TAVONI propose à nouveau que le local de deux pièces occupé précédemment par le Foyer Rural (bibliothèque) soit aménagé en logement ; la

commission travaux va établir un cahier des charges et demander des devis.



RYTHMES SCOLAIRES

Suite à l'arrivée du nouveau gouvernement au printemps 2017, le choix des rythmes scolaires a été laissé à l'appréciation des communes pour la rentrée 2017/2018. La commune a décidé,

après concertation avec les parents et le corps enseignant, de revenir à la semaine de 4 jours.

Le Maire, monsieur ROLLOIS et l'ensemble du conseil municipal renou-

vellent leurs remerciements à tous les intervenants dans le cadre des NAP depuis 3 ans !

TARIFS COMMUNAUX, FRAIS DE SCOLARITÉ

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs des services communaux à compter du 1er septembre 2017. Vous trouverez ces nouveaux tarifs à la fin de ce journal.

Il est rappelé que depuis plusieurs années, les frais de scolarité appliqués aux familles non domiciliées à Chaussy dont les enfants sont scolarisés à l'école, sont fixés en fonction des montants moyens proposés par le département. En effet, en cas d'inscription d'un enfant extérieur au village, il est d'usage de répercuter à la famille le coût généré

par la présence de l'enfant à l'école (les impôts locaux de la famille étant perçus par une autre commune). Cette année, afin de ne pas freiner d'éventuelles inscriptions extérieures, le Conseil Municipal décide d'appliquer le même tarif pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire et de diminuer la participation à 380 € par enfant pour l'année 2017/2018.

Le sujet des effectifs de l'école est abordé ; 4 familles sur les 7 dont les enfants ne sont pas scolarisés à Chaussy, ont été contactées : les principales raisons

de la scolarisation hors Chaussy sont des problèmes de logistique comme la garde des enfants en dehors de heures scolaires, ou la garde alternée par des parents séparés. Monsieur ROLLOIS propose d'anticiper les rentrées scolaires et de contacter les parents d'enfants de deux ans pour connaître leurs besoins dans le cas d'une scolarisation des enfants à Chaussy et de les aider à trouver des solutions pour permettre la scolarisation des petits Calcédoniens sur la commune.

CENTRE DE LOISIRS « LES P'TITS FILOUS » LE MERCREDI

Le conseil municipal accepte de signer la convention proposée par la commune de Villers-en-Arthies afin de permettre aux familles de Chaussy de bénéficier des services du Centre de Loisirs « Les P'tits Filous », le mercredi pendant la période scolaire, à des prix intéressants ; la commune de Chaussy prendra alors,

à sa charge, une participation aux frais de 35 € par enfant et par jour, avec une participation maximale fixée à 1 500 € pour l'année scolaire 2017/2018.



SMIRTOM, COLLECTE DES DÉCHETS

Monsieur ROLLOIS fait part d'une étude lancée par le SMIRTOM pour la sécurisation de la collecte des déchets en évitant les manœuvres dites dangereuses (marches arrière, collectes bilatérales), afin de mettre en place des alternatives de collecte : points de présentation ou de regroupement, aire de retournement...

Monsieur Bourbon relate les tests effec-

tués par le SMIRTOM pour le ramassage des poubelles par un camion équipé d'un bras articulé; le camion avec le bras nécessite une largeur de voie importante, que nous n'avons pas dans certaines rues de nos communes.

Monsieur SARAZIN fait part des travaux de la commission «environnement» de la CCVVS où il est envisagé l'installation de containers enterrés en

points d'apports volontaires pour la collecte des ordures ménagères. Après avoir échangé sur les points positifs et négatifs d'un tel dispositif, les conseillers émettent à la majorité, un avis défavorable.

Il est demandé aux usagers de privilégier le dépôt en déchetterie, en semaine plutôt que le week-end afin d'éviter les files d'attente.

DÉCISION D'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Monsieur LEMOINE expose l'étude qu'il a réalisée concernant le renouvellement du véhicule utilitaire de la commune. Le conseil municipal décide d'acheter un véhicule neuf essence type Citroën Ber-

lingo, avec les options «galerie», «attelage», et «alarme antivol» pour un coût de 13 600 € TTC.



SITUATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Comme presque chaque année maintenant, le puits de Boucagny a atteint ses limites de capacité. Cet été, un problème technique supplémentaire nous a obligé à arrêter une des deux pompes.

Nous avons réussi à éviter de justesse la mise en service de la Fontaine des Dours.



ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire donne lecture de deux lettres dont une pétition signée par des administrés, concernant l'entretien du cimetière et explique qu'en juillet, l'herbe ayant beaucoup poussé, il a demandé à l'entreprise d'avancer leur prestation prévue en septembre; en août, l'entreprise a fermé pour les vacances. Une prestation supplémentaire a été commandée le 5 septembre, la dernière prestation aura lieu les 23 et

24 octobre.

Des conseillers proposent que les employés communaux s'occupent de l'entretien régulier des allées avec le matériel acheté à cet effet et que l'entreprise intervienne pour le désherbage manuel. Les conseillers municipaux échangent concernant le planning de travail des employés communaux.





RETIENS... LA NUIT

Ambleville, Omerville, Arthies ou Drocourt, toutes ces communes de notre belle région ont un point commun : elles ont choisi d'éteindre une partie de la nuit l'éclairage public. Ambleville, par exemple, n'éclaire plus ses rues de minuit à 5 heures du matin et pas du tout de juillet à octobre. Arthies n'éclaire pas de 1 heure à 6 heures. Autant de décisions qui ont été prises il y a maintenant plusieurs années (de deux à trois ans) par les conseils municipaux de ces communes qui aujourd'hui s'en félicitent, malgré quelques oppositions au début de la mise en œuvre.

Notre époque nous invite aujourd'hui à prendre conscience de la nature fragile de notre planète et de la nécessité qu'il y a de ne pas consommer aveuglément les ressources. Les budgets alloués aux communes et les arbitrages que doivent fréquemment faire nos élus entre les projets d'aménagement et d'évolution de nos communes invitent également à examiner soigneusement les dépenses. Enfin, les technologies et les usages permettent aujourd'hui de réaliser ce que l'on ne pouvait pas imaginer il y a encore peu de temps.

Ainsi, et au travers des projets qu'ont mené diverses communes en France et tout autour de nous se dessinent des évolutions potentielles discutées au cours des conseils municipaux de Chaussy. Aujourd'hui, ces questions sont posées aux élus de notre commune.

L'éclairage public

L'éclairage public participe à la fois à la sécurité publique, en jouant un rôle important dans la perception nocturne des espaces publics (identification des différents usagers, perception de leur comportement, détection des obstacles éventuels de la voirie), à la convivialité et à l'embellissement des espaces publics en mettant en valeur le patrimoine et en créant des ambiances nocturnes agréables. Il est cependant coûteux,

énergivore et provoque une pollution lumineuse dommageable.

L'éclairage nocturne continu: un gouffre énergétique et des coûts importants

En France, 9 millions de lampes fonctionnent entre 3 500 et 4 300 heures par an pour une puissance installée d'environ 7 TWh*. L'éclairage public des villes représente près de la moitié (48%) de la consommation d'électricité des collectivités territoriales, soit 18 % de leur consommation toutes énergies confondues. Le poids de l'éclairage public dans la facture des collectivités (37% en moyenne) est donc très important.

Rapporté à la dimension de Chaussy, et selon une étude menée courant 2016 par Soliha, société de conseil en énergie, notre commune dépense environ 57 000 Kwh par an, correspondant à une dépense annuelle moyenne de 5000 €. La pratique d'une extinction de l'éclairage public de 23:00 à 05:00 permettrait d'économiser la moitié de cette dépense, soit 2500 €. On le voit, l'économie est bien réelle.

Eclairage public et sécurité.

On objectera que l'éclairage nocturne, c'est la sécurité. C'est la principale crainte opposée par les partisans de sa conservation. Et c'est en partie pour cette raison que depuis le 19ème siècle on s'est efforcé d'éclairer nos villes. Mais la ville n'est pas nos campagnes. Et la sécurité de nos rues a depuis bien évolué. Les faits (et les chiffres) infirment pourtant la perception de sécurité que procure l'éclairage nocturne. En effet, selon les statistiques officielles du ministère de l'intérieur, près de 80% des cambriolages ont lieu... en plein jour. Les cambrioleurs, en opérant de jour, ont en effet moins de risque de vous trouver à votre domicile.

Au cours de différents échanges que votre magazine a pu avoir avec les maires des communes voisines qui pratiquent l'extinction, aucun d'entre eux n'a noté une incidence sur la fréquence des vols dans sa commune. En revanche, est rapporté une nette diminution des actes de vandalisme ou de petites effractions. En effet, moins d'éclairage oblige ces personnes peu recommandables à utiliser des lampes torches. Faisceaux lumineux qui éveillent inévitablement l'attention des concitoyens et rendent plus facilement repérables les aigrefins.

On peut également s'interroger sur un danger potentiellement accru pour les véhicules et les piétons dans une situation d'obscurité. Là encore, les faits démentent l'inquiétude. Il n'y a pas plus d'accidents à Ambleville aujourd'hui que par les années passées, commune pourtant traversée par une voie à forte circulation. Car l'usager de la route, dans un contexte à visibilité réduite, maîtrise plus sa vitesse et son comportement. Roulant moins vite, les véhicules provoquent moins d'accidents, moins graves. Certaines communes en France procèdent en outre à des aménagements en installant des bandes réfléchissantes ou parfois même des points lumineux ponctuels pour des endroits particulièrement délicats.

S'adapter à chaque situation

Les économies réalisées les premières années permettent d'investir afin d'adapter, si nécessaire, les équipements à la nouvelle gestion de l'éclairage. Des technologies innovantes (allumage avec détection de présence sur les parkings, éclairages auto-alimentés sur des portions dangereuses) permettent en outre de gérer l'éclairage beaucoup plus finement et de l'adapter à chaque cas, ce qui n'était pas possible jusqu'alors. Bien sûr, une étude préalable doit être menée pour satisfaire le plus grand nombre. On peut par exemple imaginer de ne pas éteindre les jours de fêtes ou les week-ends...

En bonus...

La pollution lumineuse due à l'éclairage public, à contrario de la pollution sonore, n'est pas perçue comme gênante par la population. Pourtant, nous ne regardons plus le ciel. Depuis combien de temps, à Chaussy, n'avons nous pas pu observer par une belle nuit d'été le triangle du même nom ? Ou par une nuit sans lune, l'hiver, la nébuleuse d'Orion avoisinant notre fascinante voie lactée (on y voit notre galaxie par la tranche !). Imaginerait-on de ne plus pouvoir contempler nos paysages ? C'est pourtant bien celui de nos nuits que nous nous masquons en éclairant toute la nuit.

Enfin, le rythme circadien et le système endocrinien de l'homme et des animaux subissent des influences négatives avec une alternance jour/nuit amoindrie par la lumière artificielle. Humains et animaux ne pourront que bénéficier d'une mesure de réduction de l'éclairage nocturne.

Un débat ouvert qui doit être mené sereinement

Le débat est ouvert. Les communes qui ont pris cette décision l'ont fait en communiquant auprès de leurs administrés. Avant toute décision, il convient de se documenter et de compléter par les retours d'expérience de nos voisins notre connaissance. Votre conseil municipal statuera enfin sur le sujet. Toutes vos remarques et/ou idées sur le sujet seront les bienvenues. Vous pouvez les laisser en mairie ou sur le site de la commune. Elle seront lues et examinées avec attention.

Eric Duval-Valachs

**source : syndicat de l'éclairage*

www.chaussy95.com/eclairagepublic

PS : nos remerciements vont à la mairesse d'Ambleville, Mme Martine Sorel et Philippe Bouillette, son adjoint ainsi qu'au maire d'Arthies, Mr Jean Beer-naert pour avoir aimablement répondu aux questions du bulletin municipal de Chaussy et partagé leur expérience de la réduction de l'éclairage nocturne.

Quelques chiffres

- 9 millions de points lumineux composent le parc d'éclairage public français
- Consommation globale du parc : 7 TWh d'énergie par an

- 75 % des luminaires installés ont plus de 25 ans
- 48 % de la consommation d'électricité d'une collectivité
- En moyenne 37 % de la facture d'électricité d'une commune
- 18 % de la consommation totale d'énergie d'une commune
- Rythme global des rénovations : entre 2 et 4 %
- Potentiel d'économies d'énergie : 40 à 80 %

INFORMATION SUR LE DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

Sur le territoire de la communauté de communes Vexin Val de Seine, depuis le mois d'octobre 2017, l'entreprise Enedis (ex ERDF), entreprise du service public, remplace les compteurs d'électricité par des appareils de nouvelle génération : les compteurs «Linky».

Pourquoi remplacer les anciens compteurs ?

Le compteur Linky est un compteur communicant qui utilise la technologie du CPL (courant porteur en ligne) permettant de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance (aujourd'hui, c'est cette technologie qui est utilisée pour envoyer le signal à votre compteur pour les heures pleines et les heures creuses).

Linky constitue un élément clé de la transition énergétique, il va permettre de gérer la demande et l'offre de l'électricité de manière plus optimale sur le territoire en intégrant les énergies renouvelables et les nouveaux usages tels que le véhicule électrique. Il offre aussi de nouveaux services au consommateur (meilleure connaissance de sa consommation, opérations à distance) et permet à Enedis de détecter les anomalies et d'intervenir plus rapidement en cas de panne.

Le compteur Linky inclus la fonction du disjoncteur différentiel (à ce jour, vous

aviez ces deux éléments séparés), néanmoins, votre ancien disjoncteur différentiel sera conservé.

Pour notre commune, la campagne de remplacement est prévue pour le mois de février 2018. Un courrier d'information va vous être adressé par Enedis entre 30 et 45 jours avant l'intervention puis vous serez contacté par l'entreprise «Solution 30» mandatée par Enedis pour effectuer la pose.

Si votre compteur est au sein de votre propriété, Solution 30 prendra rendez-vous avec vous afin de convenir d'une date et d'un créneau horaire d'intervention. Si votre compteur se trouve sur rue, Solution 30 vous indiquera la semaine durant laquelle elle interviendra. Le jour venu, le technicien sonnera à votre porte, pour vous avertir. Que vous répondiez ou non, le compteur sera changé. Certains cartes électroniques présentes dans de nombreux appareils (télévisions, ordinateurs, box, ...) sont sensibles aux coupures de courant ; il est donc préférable de les éteindre et de les déconnecter durant la coupure de courant engendrée par le remplacement du compteur.

La durée de l'intervention est d'environ 30 minutes. Le remplacement de

votre compteur est obligatoire et gratuit, néanmoins certaines communes et/particuliers refusent l'installation de Linky. Certains dysfonctionnements ponctuels ayant été constatés (disjonction fréquente, perturbation des installations domotiques, incidence sur le fonctionnement d'Internet,...). Bien qu'Enedis affirme ne transmettre aucune information à un tiers sans votre accord préalable en respectant pleinement l'ensemble des recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), certain(e)s émettent des doutes.

Quelles sanctions ou pénalités potentielles en cas de refus ? Difficile de répondre, la commission de régulation de l'énergie n'ayant pas statué à ce jour. Ce que l'on peut supposer c'est que refuser l'installation de Linky à ce jour, risque d'engendrer des frais à terme, comme le relevé de consommation «manuel», par exemple.

Pour les comptages communaux, la commune a décidé de procéder à ses changements de compteurs.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel d'Enedis (www.enedis.fr)



Compteur

+



Disjoncteur différentiel

=



CETTE ANNÉE : ÇA VA ÊTRE LE CIRQUE À L'ÉCOLE !!

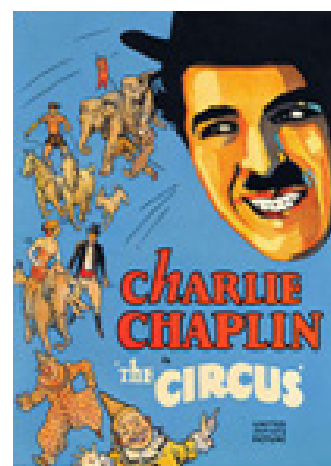
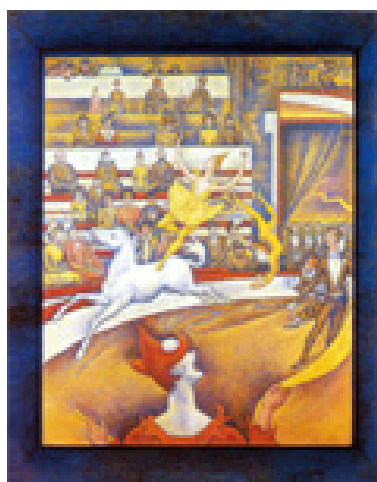
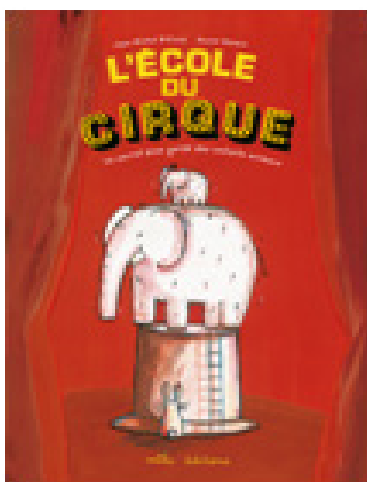
En effet, chaque année scolaire, l'équipe enseignante choisit un thème sur lequel les élèves des 3 classes vont plus particulièrement travailler. L'an dernier : les peintres, en 2016/17 : la mer avec un départ en classe transplantée pour tous, en 2015/16 : les contes....

Le jour du carnaval les calcédoniens risquent fort de croiser dans les rues du village de nombreux clowns, funambules, jongleurs ou fauves (...domptés heureusement !).

Les lectures d'albums et de romans, l'étude de peintres ayant représenté le cirque ou encore l'histoire du cirque vont être à l'honneur ainsi que la jonglerie, le patinage sur rollers ou encore l'apprentissage de scénettes et de mimes.

Des sorties sont déjà programmées : une journée à Cergy avec l'association Art ensemble durant laquelle les enfants vont pouvoir s'initier aux métiers du cirque sous un vrai chapiteau, une journée au Parc des félins avec spectacle pour la Noël, des animations et

répétitions à l'école avec un intervenant spécialisé en vue d'une représentation aux parents lors de la kermesse... Bref, les élèves de la petite section au CM2 vont s'en donner à cœur joie et vont vite devenir des jongleurs ou des équilibristes incroyables !



Cette année, ils sont au nombre de 57 répartis ainsi dans les 3 classes :

- 15 en classe maternelle (petite, moyenne et grande sections) : Sandrine FURIC
- 16 en classe de CP/CE1 (25 CP/CE1/CE2 le matin et 16 CP/CE1 l'après-midi) : Catherine GLAUS
- 26 en classe de CE2/CM (17 CM1/CM2 le matin et 26 CE2/CM1/CM2 l'après-midi) : Françoise BUISINE

Deux ATSEM secondent efficacement et toujours dans la bonne humeur les enseignantes : Nathalie THURIES à temps complet et Virginie BOIROT à mi-temps.

Depuis la rentrée, l'école a repris un rythme de travail sur 4 jours, il n'y a plus classe le mercredi matin. Cette coupure est très appréciée par les familles et l'équipe enseignante car elle représente un réel temps de repos et permet aux élèves d'être moins fatigués en fin de semaine ou de période. Ils ont classe 3h30 le matin, moment de

la journée où ils sont le plus attentifs et ils finissent à 16h15. Des activités complémentaires leur sont proposées le lundi et le mardi soir par les enseignantes: jeux coopératifs faisant travailler la logique, l'esprit de déduction ou le repérage dans l'espace ou encore soutien scolaire.

La garderie de l'école ouvre ses portes également plus tôt depuis septembre, désormais les enfants peuvent être accueillis dès 7h le matin et jusque 18h30 le soir. Les parents d'élèves en remercient chaleureusement la municipalité.



Le plan Vigipirate est toujours d'actualité, l'accès à l'école est sécurisé, les portails sont désormais fermés à clé et des exercices d'évacuation ou de confinement ont lieu régulièrement. Nous ne pouvons plus accepter en classe les parents qui accompagnent leur enfant en classe maternelle comme par le passé. Les personnes désirant entrer dans l'école durant les heures scolaires doivent le faire savoir par téléphone.



Après les vacances de la Toussaint, tous les élèves de l'école et les enseignantes ont été déçus et très tristes de constater que des ballons neufs avaient disparu. Ceux-ci étaient rangés dans le local de sport et ont sans doute été «empruntés» par d'anciens élèves qui connaissaient leur emplacement et qui avaient dû oublier d'emporter le leur pour jouer au foot sur le terrain attenant à la cour de l'école. Nous ne sommes pas contre le fait de prêter un ballon exceptionnellement hors temps scolaire mais nous aimerions bien sûr que ce prêt en reste un! L'ASCE et la municipalité finance le matériel sportif de l'école et cela représente un budget important, les élèves étaient heureux de pouvoir jouer avec ces beaux ballons pendant la récréation....alors nous espérons vraiment qu'ils retrouveront le chemin de la cour. Les élèves et toute l'équipe enseignante vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.



FOYER RURAL

Un petit bilan...

Nous avons été cette année contraints d'arrêter l'activités manuelles et motricité avec un grand regret faute d'animateur.

Le foyer rural est une association bien vivante nous positivons car certaines activités disparaissent, d'autres sont en pleine force de l'âge et d'autres enfin apparaissent.

Au gré du calendrier annuel braderies et marchés de Noël se succèdent, ainsi que les Traileurs, joueurs de tennis,

danseurs et gymnastes se retrouvent une fois par semaine.

ZUMBA

La petite nouveauté de cette année 2017 avec pour le moment une participation de 6 ou 7 personnes avec des soirées à thème, nous vous attendons pour venir vous inscrire très bonne ambiance.

Danse

Encore un grand succès pour l'année 2017-2018 nous avons 39 inscrits toujours 5 groupes le spectacle de danse aura lieu le 30 juin à 20h30

Braderie

Le 15 octobre 2017 la braderie à eu lieu nous avons eu 16 exposants pour 54 m la prochaine aura lieu le 3 mars 2018

L'équipe du foyer rural de Chaussy vous souhaite d'excellentes fêtes et une bonne année 2018.



RENOUVELLEMENT DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2017-2018:

Le vendredi 6 octobre a eu lieu l'Assemblée Générale de l'association. A cette occasion, ont été présentés les rapports moraux et financiers de l'année écoulée. Le bureau a également été renouvelé à l'identique. Il se compose de : Nathalie Rollois, présidente; Anne Richer, vice-présidente; Françoise Buisine, trésorière; Sandrine Furic, trésorière adjointe; Gaëlle Podwojewski, secrétaire; et Sonia Florent, secrétaire adjointe. N'hésitez pas à communiquer avec nous : chaussyasce@gmail.com.

Projet pédagogique de l'année:

Le thème de cette année scolaire est «le cirque». Plusieurs sorties et interventions à l'école seront donc organisées autour du cirque tout au long de l'année.

Théâtre :

Le vendredi 6 octobre, à l'occasion des Automnales de Genainville, les enfants ont randonnée jusqu'à la salle des fêtes de Genainville et découvert les contes «à l'ombre du baobab» par la compa-

gnie Poussière d'étoile.

Dates importantes :

samedi 27 janvier 2018 : repas et soirée dansante à la salle des fêtes

samedi 7 avril 2018 : carnaval sur le thème du cirque

dimanche 15 avril 2018 : brocante de printemps et tenue du stand restauration

samedi 16 juin 2018 : kermesse et tombola





LA SOURCE-VILLARCEAUX

Nous accueillons cette année une nouvelle résidence mission DRAC en milieu rural, avec le plasticien Victor Remere ! www.victor-remere.fr//

Depuis 2014, La Source-Villarceaux accueille un artiste résident pendant 6 mois, de janvier à juin au domaine de Villarceaux.

Cette année, Victor, proposera des ateliers artistiques aux enfants, adolescents et familles du territoire autour du thème «les mondes et les inventions du futur».

Atelier «Les p'tits Sourciers»

Tous les mardis matin de 9h15 à 11h15, du 9 janvier au 27 mars 2018 (hors vacances scolaire).

«Les p'tits Sourciers», est un atelier artistique où les parents et leurs petits enfants, âgés de moins de cinq ans, partagent, échangent et fabriquent ensemble !

Toute famille de la Communauté de communes de Vexin-Val de Seine peut s'inscrire.

L'atelier se déroule dans les locaux de l'association La Source-Villarceaux durant 10 séances.

L'artiste céramiste Sophie Truant, déjà venue l'an dernier sera parmi nous !

<http://sophietruant.blogspot.fr/>

L'œuvre finale sera valorisée lors de l'exposition annuelle de l'association «Face à face -Atelier XVI» à l'automne 2018.

Tarif : 30 € par famille à régler à l'inscription.

Ateliers vacances scolaires

hiver : du 19 février au 2 mars 2018

printemps : du 16 avril au 27 avril 2018

La Source-Villarceaux organise pour les vacances scolaires des ateliers de création artistique à destination des 6/18 ans.

Chaque atelier se déroule pendant une semaine. Il est mené par un artiste professionnel et encadré par un animateur, de 10 h à 16 h.

Un service de transport aller/retour en minibus est organisé depuis le domicile (sur inscription et condition). Un accueil est prévu à partir de 9 h30. Les goûters sont pris sur place.

Un tarif est établi en fonction des revenus familiaux.

N'hésitez pas à contacter l'association au 01 34 67 78 83

RENCONTRES AUTOUR DE LA PHOTO LES 17 ET 18 MARS 2018

L'association «Image et Patrimoine» vous propose d'autres découvertes autour de l'image avec ce nouveau rendez-vous de printemps qui se tiendra à la salle des Fêtes de Chaussy, les 17 et 18 Mars 2018.

L'image, depuis ses origines est l'une des composantes de notre Patrimoine familial et culturel. Depuis l'avènement de l'informatique et de sa cohorte d'appareils toujours plus simple à utiliser, nous générons tous des milliers d'images comme si nous voulions immortaliser chaque minute du temps qui passe. Pour la plupart ces images sont simplement stockées, pourtant il y a de nombreuses manières de les exploiter sans forcément être un photographe ou

informaticien chevronné...

A travers ces Rencontres, nous allons vous proposer d'apprendre à exploiter, organiser, améliorer et enfin utiliser ces centaines d'images que vous conservez. Que ce soit pour la photo ou la vidéo.

Retenez ce rendez-vous pour en apprendre plus et si vous le souhaitez, participer ensuite à l'exposition photos des prochaines «Rencontres Photographiques en Vexin» qui se tiendront à Chaussy les 17 et 18 novembre 2018.

Les conditions de participation sont simples :

- Sur le principe du Photo Reportage, présenter en thème libre de 3 à 5 photos (N&B ou couleurs) il-

lustrant un même sujet (vacances, métiers, fête, animaux, nature...) ou racontant une histoire ...

- Format de 20x30 à 30x40, montées sur carton ou présentées sous cadre.
- Etre présent le samedi en fin de journée (présentation, vernissage et buffet).

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements ou pour monter une sortie ou un projet autour de la photo.

Contacts:

Thierry Tavoni : 01 34 67 77 46

& Patrick Monin : 06 72 92 65 09

rencontresphotographiques@gmail.com



LES CALCÉDONIENS ONT DU TALENT

Les 30 septembre et 1er octobre derniers, nous nous sommes retrouvés sous l'égide d'IMAGES ET PATRIMOINE, pour un weekend où les calcédoniens présentaient leurs talents, leurs hobbies, leurs réalisations. Malgré un nombre modeste de visiteurs, cela a été un agréable moment de rencontres,

d'échanges et de découvertes. Même si l'art pictural et photographique y était majoritairement présent, sculpture, couture, poterie, poésie, musique, reliure,.. étaient également au rendez vous.

Cette exposition, déjà proposée il y a quelques années, verra sûrement à

nouveau le jour, d'autant que nombre de personnes nous ont dit qu'ils auraient pu exposer si ils avaient osé, et le coté «bon enfant» du weekend leur donnait confiance. Un évènement à renouveler et à améliorer !

Anne Collet



AMIS DU DOMAINE DE VILLARCEAUX

Histoire, environnement et lien social

Depuis maintenant 8 ans, l'association des Amis du Domaine de Villarceaux anime et organise les manifestations du Domaine en privilégiant 3 axes: l'Histoire, l'Environnement et le lien Social.

En plus des 5 grandes manifestations annuelles, l'association propose aussi divers ateliers et rencontres. Après celles de l'apiculture et des journées cueillette et cuisine des plantes sauvages au printemps et en Automne, la dernière initiative est la création d'un potager. Un potager un peu moins traditionnel et pourtant qui s'appuie sur des pratiques anciennes. Il s'agit d'un potager en lasagne, dans le principe de la permaculture.

Initié en octobre 2015, le potager est axé sur des légumes d'époques (blettes, courges, potirons, coloquintes...) à partir de graines bio. Il est situé sur l'île de la grenouillère, à proximité du grand étang, sur une surface de plus de 70m². En début et fin d'année, plusieurs ateliers sont proposés dans le principe d'un potager «école» où les bénévoles participent concrètement à la mise en œuvre. Ce type de potager peut être reproduit chez soi, à n'importe quelle échelle, aussi n'hésitez pas à venir voir nos réalisations, nous vous en expliquerons le principe et comment l'adapter chez vous.

D'autres projets «nature» avancent, comme l'édition d'un livret présentant

les orchidées sauvages du Domaine avec l'association «orchidée 95». Côté Histoire, la restauration du tableau de Camille Chazal est pratiquement achevée et l'année 2018 débutera dès janvier avec nos «Ateliers d'Histoire Vivante» qui proposent cours de théâtre, escrime de spectacle et création de costumes dans le cadre de notre manifestation de reconstitution historique, le 1er weekend de Juin. Plus de renseignements sur : www.amisdevillarceaux.fr



COMITE DES FETES :

L'année 2017 s'achève et comme tous les ans, c'est l'heure du bilan!

Comme les années précédentes, elle a été ponctuée par diverses manifestations que l'ensemble de l'équipe du comité s'est efforcé de réussir pour votre bonheur et le notre.

Actualités :

La page Facebook du comité est toujours au plus près de votre information communale et quotidienne. Nous sommes toujours à votre écoute pour des questions, remarques et suggestions. Nous conservons cette envie de vous informer de nos actions associatives et autres.

Les actions réalisées :

La fête de la musique s'est déroulée en extérieur autour d'un barbecue géant et avec une température plus qu'agréable et une très bonne participation, Le DJ a fait danser les personnes présentes après le traditionnel défilé de lampions suivi du feu de St Jean et du mini feu d'artifices,

La brocante de juillet a été gâchée pour le mauvais temps, Nous remercions les exposants, les visiteurs, ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à ce vide-grenier, malgré cette météo.

Pêche :

Pour cette première journée pêche à l'étang des moines à Genainville, nous avons eu une bonne participation et une météo agréable. Nous avons partagé un barbecue sous une tente et avons découvert des talents de pêcheurs au cœur du village.

Le loto du mois d'octobre a encore remporté un franc succès et a réuni des personnes venues quelquefois d'horizons lointains, Certaines ont pu repartir les bras chargés de très beaux lots.

Sortie Laser Game :

Le 21 octobre c'était notre deuxième sortie pour les jeunes collégiens et lycéens du village.

Les adolescents ont été ravis de cette sortie. Ce fut une agréable après-midi avec les 17 jeunes.

Nous souhaitons organiser ce type de

sortie 2 fois par an. Nous remercions la commune pour le prêt du bus et Anne également.

Soirée Halloween :

Nous étions plusieurs à nous retrouver en cette soirée au sein de la salle des fêtes pour danser et déguster un couscous et regarder le défilé des enfants et adultes déguisés. Nous avons récompensé tous les participants avec un sachet de bonbons.

Téléthon :

Nous avons comme tous les ans, apporté notre contribution pour l'achat des croissants et aider à la distribution avec d'autres bénévoles du village. Nous tenons à remercier particulièrement Cyril pour la cuisson des croissants ainsi que tous les bénévoles pour leur aide,

Et en association avec le foyer rural, le club de l'amitié, Chaussy football club nous avons organisé dans la soirée un lâcher de ballons lumineux, suivi d'un repas à partager à la salle des fêtes,

Arbre de Noël :

Pour bien terminer l'année, l'arbre de Noël et le goûter avec le spectacle «guilguidouille» qui mêle danse, théâtre et humour de la compagnie «pas d'chichi» qui a amusé et fait participer les enfants

et les grands,

A venir :

Loto 13 janvier

Loto 10 mars

Chasse aux œufs le 31 mars

Brocante 15 avril

Fête communale - Jeux intervillages 26-27-28 mai

Fêtes de la musique 23 juin

REALISATIONS :

L'argent récolté par les activités rémunératrices du second semestre et de l'année précédente, a permis de financer les activités (les lampions de la fête de la musique - croissants pour le Téléthon spectacle de Noël et goûters, d'où l'importance du dynamisme de l'association, et nous vous espérons nombreux à nos prochaines activités, afin que les réalisations continuent.

Un grand merci et toutes nos félicitations aux bénévoles et aux personnes qui ont bien voulu participer à ces succès,

Les membres du COMITE DES FETES vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.



LE CLUB DE L'AMITIE

L'association est ouverte à tous sans limite d'âge. Elle a pour objectif d'animer des rencontres et créer des liens entre ses membres, de les aider à résoudre certaines difficultés en les informant, d'organiser toutes les réalisations ayant pour but de rompre l'isolement.

A cet effet, nous vous proposons

Tous les lundis à la salle des fêtes de 17 H 30 à 18 H 30, de la gymnastique douce.

Un mardi sur deux : jeux divers à partir de 14 H 30 dans la salle des associations.

Tous les jeudis, rendez-vous place de la Mairie, pour une promenade pédestre aux alentours de CHAUSSY.

Nous commençons ce journal en rendant hommage à M. BIARD Antoine qui nous a quitté le 14 Août dernier, et avons une pensée pour sa famille.

Du 21 au 30 Mai 2017 : Nous étions 47 à nous réunir pour prendre place à bord du car pour aller passer notre séjour en ANDALOUSIE /CASTILLE.

Nous sommes partis en direction de BURGOS et arrivés vers 21 H30 pour repas et installation à l'hôtel.

Le lendemain matin nous sommes repartis en direction MADRID, BAEZA avec notre accompagnateur que nous avons gardé durant tout notre séjour. Nous avons vu le célèbre stade Santiago Bernabeu, les célèbres arènes et bien d'autres choses encore. Nous avons continué notre journée par la traversée de la Mancha où l'on a pu voir tous les sites de, Don Quichotte. Ensuite, nous avons quitté BAEZA en direction de GRENADE et JAEN qui est la première région mondiale de production d'olives. L'après midi, nous avons visité L'ALHAMBRA, la dernière floraison de l'art musulman.

Le quatrième jour, ce fût une excursion vers MALAGA et MIJAS avec tour de ville panoramique et visite.

Le cinquième jour, nous sommes arrivés à SEVILLE, l'une des plus belles villes d'ESPAGNE avec la giralda cathédrale et l'Alcazar.

Le sixième jour, nous sommes allés à Marbella et Gibraltar avec temps libre pour le shopping.

Quant au septième, nous avons passé la journée dans la ferme du brigand Tem-

pranillo qui était un Robin des Bois andalou. Le huitième, nous sommes partis de la Costa del sol pour Cordoue, ville millénaire, avec visite de la mosquée cathédrale avec continuation ver Madrid.

Après le petit déjeuner, nous sommes repartis en direction d'Avila, la ville de Sainte Thérèse, entourée par le plus bel ensemble de remparts en Europe. Ensuite, nous avons fait la visite de Ségovie, l'un des joyaux de la Castille AVEC SON Alcazar et son aqueduc romain.

Enfin, comme tout a une fin nous sommes revenus sur BURGOS pour passer la nuit et le lendemain matin, nous sommes repartis vers Chaussy avec plein de belles choses dans la tête.

Le 17 Juin 2017, nous avons passé notre journée au domaine des bisons à MUCHEDENT, très bonne journée.

Le 2 Juillet 2017 : comme chaque année, nous avons participé.

Du 28 au 30 Septembre 2017, nous avons fait un petit séjour dans la Loire pour dans un premier temps aller visiter le zoo de Beauval et après faire les vendanges au château de Nitrays et enfin visiter le château d'AMBOISE avec un déjeuner-croisière sur la Loire.

Le 27 Octobre 2017 : nous sommes allés au Zénith de Rouen pour aller voir le spectacle des Bodin's, soirée très gaie.

En prévision pour les mois prochains : le 26 Novembre, nous aurons notre repas de fin d'année, qui se déroulera à l'AUSTRALIAN CAFE à Gisors.

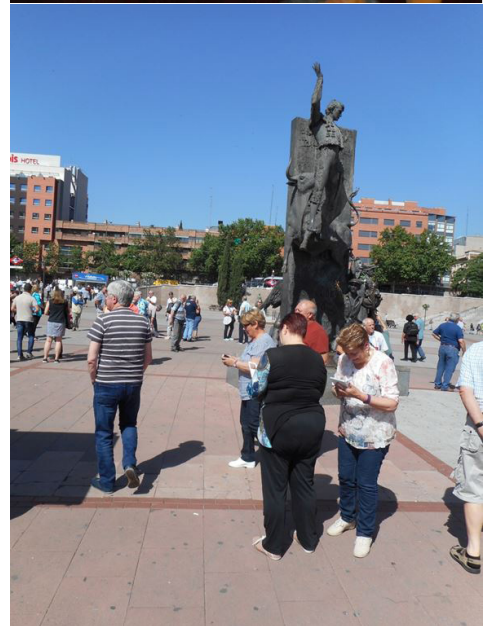
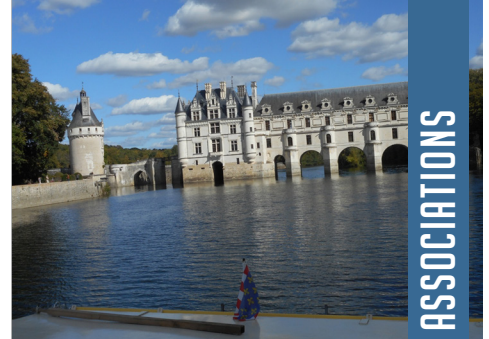
Courant Décembre, pour les habitués du Mardi, nous ferons le gâteau de fin d'année, en Janvier 2018, nous tirerons les rois.

Notre Assemblée Générale se fera le 3 Février 2018.

Le repas annuel sera le 11 Mars 2018

Le grand voyage se fera en POLOGNE et le petit est pour le moment à l'étude ainsi que les sorties d'une journée.

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



CHAUSSY FOOTBALL CLUB

ASSOCIATION

CLASSEMENT SENIORS AU 5 NOVEMBRE 2017

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	FC AINCOURT	20	6	4	2	0	0	21	11	0	10
2	FC CHAUSSY	16	6	3	1	2	0	19	13	0	6
3	BLARU ASI	13	5	2	2	1	0	17	14	0	3
4	HIRONDELLE DU PORTUGAL	11	5	2	1	2	0	18	13	0	5
5	AS LIMAY	11	4	2	1	1	0	12	12	0	0
6	INTERFOOT 78	11	5	2	0	3	0	24	28	0	-4
7	ATHLETIC CLUB MANTAIS	9	4	1	2	1	0	14	12	0	2
8	FC BENNECOURT	7	6	0	2	4	0	9	21	0	-12
9	FC DOUAINS	5	5	0	1	4	0	8	18	0	-10

CLASSEMENT VETERANS AU 5 NOVEMBRE 2017

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	ST MARCEL F 11	14	4	3	1	0	0	11	3	0	8
2	GASNY-U.S. 11	14	4	3	1	0	0	9	4	0	5
3	BERNIERES AS 11	14	5	3	0	2	0	15	10	0	5
4	ANDELYS CS 11	12	4	2	2	0	0	10	4	0	6
5	CHAUSSY FC 11	9	5	1	1	3	0	10	12	0	-2
6	ENT HENZEIS/FCVS 11	9	5	1	1	3	0	9	14	0	-5
7	COURCELLOISE AS 12	9	5	1	1	3	0	13	17	0	-4
8	GISORS F.C.G.V.N. 27 12	7	4	0	3	1	0	4	9	0	-5
9	VERNON SPN 11	7	4	1	0	3	0	6	14	0	-8

EN JUIN 2017 TOURNOI INTERNATIONAL DE COLOGNE, NOS SENIORS TERMINENT 6EME SUR 14 EQUIPES (ALLEMANDS, HOLLANDAIS, BELGES ET FRANÇAIS).

EN MAI 2018 NOS VETERANS PARTICIPERONT A UN TOURNOI EN GIRONDE
TOURNOI SENIORS ET VETERANS LE 1 MAI 2018 A CHAUSSY
(8 EQUIPES VETERANS ET 8 EQUIPES SENIORS)

INFOS COMMUNE

TAILLE DES ARBRES

Afin de préserver la commodité du passage, et les réseaux comme l'éclairage public, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies et les haies ne doivent faire aucune saillie sur la voie communale. Dans l'hypothèse où un riverain n'exécuterait pas les opérations d'élagage, le maire peut, après mise en demeure restée sans résultat, procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais afférents à ces opérations sont mis à la charge du propriétaire négligent

DEJECTIONS CANINES

Nous vous rappelons que des sachets de propreté pour le ramassage des déjections canines sont à votre disposition en mairie. Il serait bon de ne pas laisser vos chiens, faire leurs besoins dans les parterres de fleurs et de les tenir en laisse, plus particulièrement autour du terrain de football et des jeux pour enfants.

DEBARRAS

Tout dépôt d'objets non pris en charge par le service de ramassage des ordures ménagères, sur la voie publique, est interdit. Vous devez les déposer à la déchetterie de Magny-en-Vexin dont les horaires sont publiés sur le site internet chaussy95.fr

MONOXYDE DE CARBONE

En cas d'urgence 



Ouvrir les portes et fenêtres



Arrêter les appareils de chauffage et de cuisson



Sortir du logement

Appeler les secours et attendre avant de rentrer




LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO) POUR COMPRENDRE



Si on respire du monoxyde de carbone 




Il va dans les poumons




On a mal à la tête

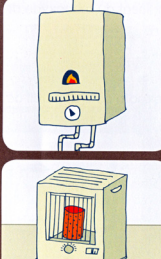


On a envie de vomir


Le monoxyde de carbone vient de ces appareils 




Cuisinière



Chaudière et chauffe-eau


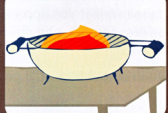


Chauffage d'appoint pas électrique




Poêle

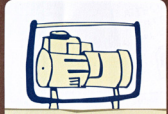
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils


Brasero



Barbecue




Groupe électrogène



Moteur de voiture

Barbecue : à utiliser dehors






11



Brasero : à utiliser dehors




Groupe électrogène : à utiliser dehors






Poêle à bois : utiliser du bois sans peinture





15

Moteur : ne pas allumer dans le garage



Chauffage d'appoint : maximum 2 heures de suite



2 heures MAX

17

Ne pas boucher les aérations

Aérer le logement 10 minutes par jour



10 min. MINIMUM

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et meilleurs vœux pour nos jeunes concitoyens



Malone

né le 3 août 2017,
chez Mme **TROUSSEL**
et M. **BOUCHER**

Mélina

née le 14 octobre 2017,
chez Mme **SIEMINSKI**
et Mr **YOUNSI**

NOUVEAUX CONCITOYENS

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux concitoyens et nous sommes heureux qu'ils aient choisi Chaussy comme cadre de vie.

Monsieur et Madame **COPIN**

Monsieur **CORDIER**

Madame **MORAT**, Monsieur **TRUONG** et leurs enfants

Monsieur **RICHARDS**

DÉCÉS

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de :

Monsieur Antoine **BIARD**, décédé le 14 août 2017

Monsieur Charles **SARAZIN**, décédé le 24 novembre 2017

MARIAGES

Laura **SEMETEYS** et Pierre **LAVERRÉ**, le 10 juin 2017

Valérie **AKNIN** et Steven **BRACQUART**, le 2 septembre 2017

Nos meilleurs vœux de bonheur



SANTÉ

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Cabinet Médical de Bray-et-Lû
Dr ODOBASA
01 34 67 72 55

Cabinets Médicaux de Magny-en-Vexin

Dr DECRUYENAERE
01 34 67 04 41
Dr PERBOST
01 34 67 04 40

Cabinet Médical des Cordeliers

Dr BOISNAULT,
Dr CARRE,
Dr COLLIGNON-PORTES,
01 34 67 33 33
Dr LAURENT
01 34 67 24 83

Dr PORTIER
01 34 67 22 59

Cabinets Médicaux de Vétheuil

Dr AZRIA,
Dr ST DENIS,
Dr HAYANI
01 34 78 14 63
Dr BAUTIER
01 34 78 13 35

CENTRE HOSPITALIER DU VEXIN
01 34 79 44 44

INFIRMIÈRES

A Bray-et-Lû
Mme DENIS,
Mme QUILLET
01 34 67 27 51

A Vétheuil

Mme AUGUSTIN,
Mme COLIN,
Mme PETITCOLIN
01 34 78 13 13

A Magny-en-Vexin

Mme CHENEAUX
Mme DETOLSAN
01 34 67 28 31
Mme CLERGET,
Mme MANGANE
01 34 67 30 30
Mme KALAMBAYI-BALENDE,
Mme DROESSAERT,
Mme BLANCHEMAIN
01 34 67 36 14
Mme GRAND,
Mme SAVREUX,
Mme POUJOL
01 34 67 33 33

PHARMACIES

Après 21h30
se déplacer avec une
pièce d'identité au
Commissariat de Police
de Cergy,
4 rue Croix des
Maheux, Cergy
(à côté du Tribunal
Administratif, du
Centre Commercial
des 3 Fontaines et de la
Station Service)

Pharmacie de l'Epte
(Bray-et-Lû)
01 34 67 72 28

Pharmacie Bessala
(Magny-en-Vexin)
01 34 67 00 38

Pharmacie Rigal
(Magny-en-Vexin)
01 34 67 00 32

Pharmacie Chambrion
(Vétheuil)
01 34 78 13 06

**Laboratoire d'analyses
médicales**
(Magny-en-Vexin)
01 34 67 11 11

..... Secrétariat de mairie

Heures d'ouverture au public :

- Mardiaprès-midi de 13h30 à 16h00
- Jeudi.....matin de 9h00 à 11h00
- Samedi.....matin de 9h00 à 11h00

Téléphone : 01 34 67 70 11

Télécopie : 01 34 67 70 06

E-Mail : mairie.chaussy@wanadoo.fr

Site : www.chaussy95.fr



..... Activités locales

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BOUM : 06 11 67 61 84
Mme CATEL : 09 52 93 92 29
Mme HIBERT : 01 34 67 71 30
Mme PIGEARD : 06 19 18 91 29

COIFFURE À DOMICILE

SANDRINE
01 34 67 76 38 / 06 87 93 40 19

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

M. ZUMBEROVIC
wz@zymberi.fr
09 50 00 17 62 / 06 48 23 84 57

PENSION POUR CHEVAUX

FERME DE LA TOUR

06 08 36 62 97
www.ecuriesdechaussy.com

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

AU RELAIS DE CHAUSSEY

Chambres d'Hôtes
01 75 81 02 38
contact@aurelaisdechaussy.com

ECOCENTRE DE LA BERGERIE

Gîtes de séjour et gîtes ruraux
01 34 67 08 80
www.bergerie-villarceaux.org

PEINTURE DÉCORATIVE, VITRAIL

L'ATELIER : 06 50 22 64 89 29

PRODUITS DU TERROIR

COOP SAVEURS DU VEXIN

Produits Biologiques
www.coopsaveursvexin.org

TAXI

Allo Taxi Pascal (Chaussy)
06 09 37 36 35
01 34 67 95 24

..... Tarifs communaux au 1^{er} septembre 2016

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	sans location de vaisselle	avec location de vaisselle
Habitants de la commune exclusivement	1 week-end = 343€	1 week-end = 418 €
Autres	1 week-end = 617 €	1 week-end = 765 €
Chauffage	1 week-end = 168 €	

- Caution obligatoire : 620 € payable en deux chèques, l'un de 520 € et l'autre de 100 €

CONCESSION DE CIMETIÈRE

Uniquement perpétuelle ▶ 410 € Columbarium - 30 ans ▶ 610 €

SERVICES PERI-SCOLAIRES

Cantine : 4.20 € par enfant (3.80 € pour le 3^{ème} enfant d'une même famille)

Garderie : Matin 07h00 - 08h45..... 2.80 € (2.10 € pour le 3^{ème} enfant)
Soir 16h15 - 18h30.....4.00 € (3.00 € pour le 3^{ème} enfant)

Possibilité de consulter le règlement des services périscolaires sur le site internet de la commune : www.chaussy95.fr

SUBVENTIONS CARTES IMAGINE'R – ANNEE 2016/2017

Cartes IMAGINE'R 2 zones	Collégiens	Subvention : 50%
	Lycéens	Subvention : 50%
Cartes IMAGINE'R Etudiant		Subvention : 50%

..... Encombrants et ordures ménagères

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Jeu

Collecte limitée à 1 m³ par habitation, Encombrants à sortir la veille au soir

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des Ordures ménagères : vendredi

Collecte des bacs jaune et bleu : lundi semaines impaires

Collecte du bac vert : lundi semaines paires

Les bacs doivent être sortis la veille au soir.

Attention au tri : les déchets déposés dans les bacs jaunes sont ensuite triés manuellement sur le Centre de Tri de Vigny. De ce fait, pour la sécurité des trieurs, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes de tri.

Type de déchet	Solutions
Déchets d'Activités de Soins Aiguilles à Risques Infectieux Seringues	À déposer dans les pharmacies
Médicaments	Renseignez-vous auprès des officines
Gaz Bouteille de gaz Réchaud	À déposer chez un revendeur
Couteaux, Objets tranchants et piquants, Fourchettes, Ciseaux ...	Recouvrir les parties tranchantes ou piquantes de l'objet avant de le déposer dans les ordures ménagères.

Merci de veiller à ce que vos véhicules en stationnement ne gênent pas le passage du camion de ramassage.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 22 février 2017, dans le Val d'Oise, les demandes de carte nationale d'identité ne peuvent être déposées qu' auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour passeport biométrique.

Liste des mairies : www.val-doise.gouv.fr (la plus proche de Chaussy est celle de Magny-en-Vexin)

Pour gagner du temps, il est préférable de faire une pré-demande en ligne :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Pour tout renseignement relatif à des démarches administratives : service-public.fr

Recensement militaire des jeunes de 16 ans

dans les trois mois qui suivent la date de leurs 16 ans, tous les jeunes, **garçons et filles**, doivent se déplacer en mairie, avec leur pièce d'identité et le livret de famille de leurs parents pour accomplir les formalités de recensement.